



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal, Denis Gignac, Tom Broad et Yvan Labelle ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>04-067-24</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance ordinaire du 15 avril 2024. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-068-24</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**
  - 04-067-24 Ouverture de la séance
  - 04-068-24 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 04-069-24 Adoption de procès-verbaux
4. **Patrouille municipale**
  - 04-070-24 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école secondaire Saint-Georges le 25 avril 2024
5. **Développement communautaire**
  - 04-071-24 Nomination d'un citoyen à titre de coordonnateur par intérim du jardin communautaire
6. **Urbanisme**
  - 04-072-24 Autorisation d'installer un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2024
7. **Services techniques**
  - 04-073-24 Octroi de contrat – Aménagement d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue
  - 04-074-24 Octroi de contrat – Surveillance des travaux de d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)
  - 04-075-24 Octroi de contrat – Réfection des colonnes de l'Hôtel de Ville
  - 04-076-24 Octroi de contrat – Travaux pour réparation de trottoirs, bordures et pavé-uni en 2024
  - 04-077-24 Octroi de contrat – Travaux pour réparation et ajustement de regards en 2024
  - 04-078-24 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux
  - 04-079-24 Octroi de contrat – Fourniture d'une camionnette F-150 XL 2024
  - 04-080-24 Octroi de contrat – Fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs
  - 04-081-24 Rejet de soumission dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de coupe de gazon dans les bretelles d'accès à l'autoroute 40 et des voies de service en 2024
  - 04-082-24 Résiliation de contrat de réaménagement des intersections Pacific/Sainte-Anne et Pacific/Anciens combattants sur les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Senneville
  - 04-083-24 Autorisation de paiement – Achat et fourniture d'une génératrice mobile pour le centre Harpell
  - 04-084-24 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de la firme TETRA TECH liés aux travaux de

5285

préparation des plans et devis pour la stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)

04-085-24 Autorisation de signature – avenant numéro 1 à l’entente pour l’aménagement de la voie cyclable située sur la rue Grenier (entre la rue Daoust et le chemin l’Anse-à-l’Orme)

**8. Développement économique et touristique**

**9. Finances**

04-086-24 Participation au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) 2024

04-087-24 Participation aux assises annuelles de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) 2024

04-088-24 Approbation du budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l’année 2024

04-089-24 Octroi d’une subvention dans le cadre du fonds « vers un avenir durable »

04-090-24 Adoption des comptes

**10. Administration et greffe**

**11. Ressources humaines**

04-091-24 Nomination d’une coordonnatrice adjointe aux travaux publics

04-092-24 Indexation économique de 3,25 % de la grille salariale des employés-cadres de la Ville pour l’année 2024

**12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

04-093-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 772-4 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d’interdire la circulation sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction Sud de 14 h à 19 h et abrogeant le règlement numéro 772-2

04-094-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 859

04-095-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 860

04-096-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 861

04-097-24 Adoption du projet de règlement numéro 859

04-098-24 Adoption du projet de règlement numéro 860

04-099-24 Adoption du projet de règlement numéro 861

04-100-24 Adoption du règlement d’emprunt numéro 858 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d’une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu’à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$

**13. Dépôt de documents****14. Levée de la séance**

04-101-24 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 20 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h 28 se résument comme suit :

	<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>
1 <sup>er</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est la définition d'un jardin communautaire ?</li> <li>- Quelle est la différence entre un comité et un groupe ?</li> <li>- Qu'est-ce que le groupe qui était en place au jardin communautaire a réalisé ces 5 dernières années ?</li> </ul>
2 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi est-ce que le sujet de la fermeture du marché Ami n'est pas à l'ordre du jour de la séance?</li> <li>- L'intervenant(e) exprime son désaccord avec deux résolutions à l'ordre du jour (re : 04-081-24 et 04-082-24)</li> <li>- L'intervenant(e) mentionne qu'il est difficile de repérer des documents sur le site web.</li> </ul>
3 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que la Ville pourrait travailler en collaboration avec les différents comités d'orientation du collège John Abbott et McGill afin de sensibiliser les étudiants à leur devoir civil de respecter les règles relatives au compost ?</li> </ul>
4 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervenant(e) adresse le conseil. Toutefois, aucune question n'a été posée.</li> </ul>
5 <sup>e</sup> Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quand est-ce que la construction de la 2<sup>e</sup> tour à condos du projet « Square Bellevue » commencera-t-elle, considérant que le nombre d'unités vendues de la 1<sup>ère</sup> tour est inférieur à la moitié?</li> </ul>

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

<b>04-069-24</b>	<b>Adoption de procès-verbaux</b>
------------------	-----------------------------------

**ATTENDU QUE** la greffière adjointe a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

<b>04-070-24</b>	<b>Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école secondaire Saint-Georges le 25 avril 2024</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** dans le cadre de sa campagne de Puits Saint-Georges, l'école secondaire Saint-Georges souhaite organiser une « Marche pour l'eau » dans les rues de la Ville le 25 avril 2024 de 11h à 12h15 ;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

#### ET RÉSOLU,

**D'AUTORISER** les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher dans les rues de la Ville le 25 avril 2024 de 11h à 12h15 ;

**D'AUTORISER** les agents de la patrouille municipale à encadrer cette marche et accompagner les citoyens ;

**D'AUTORISER** le service des travaux publics et le service des loisirs à fournir un système de son.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>04-071-24</b>	<b>Nomination d'un citoyen à titre de coordonnateur par intérim du jardin communautaire</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** le jardin communautaire est offert aux citoyens qui désirent cultiver un potager et est bien apprécié de tous ;

**ATTENDU QU'** un comité de citoyens doit être formé afin d'assurer le bon fonctionnement du jardin, notamment par la mise en place d'un cadre administratif et d'un règlement de régie interne ;

**ATTENDU QU'** un responsable doit être mandaté afin de créer le comité de citoyens ci-dessus mentionné, de coordonner la mise en place des éléments nécessaires au bon fonctionnement du jardin communautaire et d'en assurer la gestion pendant une période déterminée, jusqu'à ce que tous ces éléments soient établis;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

#### ET RÉSOLU,

**DE MANDATER** madame Patti Murphy, citoyenne de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que tout autre citoyen qui pourra, à son avis, l'assister dans son

5288

mandat, à titre de coordonnatrice par intérim du jardin communautaire jusqu'au 30 septembre 2024 ;

**DE DEMANDER** au comité de citoyens de déposer à la Ville une copie du cadre administratif et du règlement de régie interne au plus tard le 30 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

<b>04-072-24</b>	<b>Autorisation d'installer un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2024</b>
------------------	--

**ATTENDU** la demande du restaurant *Cunninghams* à l'effet d'aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement situé au 75 rue Sainte-Anne, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** le projet est autorisé selon des critères liés à la localisation, aux installations, à l'exploitation, etc., et ce, de manière à assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la terrasse et le respect des commerces avoisinants ;

**ATTENDU QU'** une telle autorisation avait déjà été donnée dans les dernières années ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

### ET RÉSOLU,

**D'AUTORISER** le restaurant *Cunninghams* à aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre 2024, et ce, sous réserve d'une entente à conclure avec la Ville afin d'établir les modalités de l'aménagement du resto-terrasse ;

**D'AUTORISER** la greffière adjointe à signer l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

<b>04-073-24</b>	<b>Octroi de contrat – Aménagement d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** l'aménagement de la promenade et de la scène date des années '80 ;

**ATTENDU** la résolution numéro 09-284-22 octroyant un contrat à la firme d'architectes *Provencher\_Roy* pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une toiture et d'une nouvelle scène sur la place des spectacles de la promenade ;

**ATTENDU** qu'un appel d'offres a été publié sur SEAO le 13 mars 2024 pour l'aménagement d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue;

5289

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 10 avril 2024, deux (2) soumissions ont été reçues ;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission conforme reçue est celle de l'entreprise *Impérial, entrepreneur général inc.* au montant de 459 296,08 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la recommandation de M. Jonathan Audet, architecte de la firme *Provencher\_Roy* datée du 12 avril 2024 à l'effet d'octroyer le contrat à l'entreprise *Impérial, entrepreneur général inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 459 296,08 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux loisirs de la Ville d'entériner la recommandation pour l'octroi du contrat à *Impérial, entrepreneur général inc.* ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young  
**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'aménagement d'une scène et toiture à Sainte-Anne-de-Bellevue au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Impérial, entrepreneur général inc.*, au montant de 459 296,08 \$ (taxes incluses);

**D'AUTORISER** la dépense nette de 419 398,54 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2023.

*Le vote est demandé par monsieur le conseiller Tom Broad :*

**Pour**  
Ryan Young  
Jean-Pierre Cardinal  
Daniel Boyer  
Yvan Labelle  
Denis Gignac

**Contre**  
Tom Broad

Adoptée sur division.

<b>04-074-24</b>	<b>Octroi de contrat – Surveillance des travaux de d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)</b>
------------------	--

**ATTENDU** la résolution numéro 03-057-24 octroyant un contrat à *Les Entreprises Ventec Inc.* pour les travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte) ;

**ATTENDU** la résolution numéro 11-332-22 octroyant un contrat à la firme *Agence Relief Design* la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution;

**ATTENDU** la réception d'une offre de service de *Agence Relief Design* datée du 25 mars 2024 pour la surveillance des les travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte), pour un montant de 29 979,06 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligant

5290

à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à la firme *Agence Relief Design* pour la surveillance des travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte), pour un montant de 29 979,04 \$ (taxes incluses) ;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 27 374,88 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 849, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 26 juillet 2023 ;

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-075-24</b>	<b>Octroi de contrat – Réfection des colonnes de l'Hôtel de Ville</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** le manque d'aération derrière la structure des colonnes de l'Hôtel de Ville a causé des dommages prématurés à celles-ci ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de remédier à la situation afin d'assurer la conservation du bâtiment en bon état ;

**ATTENDU** la réception d'une offre de prix datée du 17 janvier 2024 de la part de l'entreprise *SOGENCO inc., entrepreneur général*, pour des travaux de démolition, démontage, décapage et restauration des colonnes de l'Hôtel de Ville au montant de 97 728,75 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics d'octroyer un contrat à l'entreprise *SOGENCO inc., entrepreneur général*, pour la réfection des colonnes de l'Hôtel de Ville ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à l'entreprise *SOGENCO inc., entrepreneur général*, pour des travaux de réfection des colonnes de l'Hôtel de Ville au montant

5291

de 97 728,75 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de prix reçue le 17 janvier 2024.

**D'AUTORISER** une dépense nette de 89 239,38 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-076-24</b>	<b>Octroi de contrat – Travaux pour réparation de trottoirs, bordures et pavé-uni en 2024</b>
------------------	---

**ATTENDU** la résolution numéro 12-351-23 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavés uni en 2024 ;

**ATTENDU QUE** le 18 janvier 2024, la Ville a invité quatre (4) entreprises pour les travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni en 2024 ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 6 février 2024, deux (2) soumissions ont été reçues ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *EMC Services Construction*, au montant de 90 025,43 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU QUE** Les crédits maximaux prévus au budget 2024 sont de 60 000 \$ (taxes nettes) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** le contrat pour les travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni en 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *EMC Services Construction*, au montant de 90 025,43 \$ (taxes incluses) ;

Le montant accordé sera limité à 60 000 \$ (taxes nettes) pour respecter le budget alloué pour l'exercice 2024.

**D'AUTORISER** la dépense nette de 60 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-077-24</b>	<b>Octroi de contrat – Travaux pour réparation et ajustement de regards en 2024</b>
------------------	---

**ATTENDU** la résolution numéro 12-352-23 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réparation et ajustement de regards en 2024 ;

**ATTENDU QUE** le 18 janvier 2024, la Ville a invité quatre (4) entreprises pour les travaux de réparation et ajustement de regards en 2024 ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 6 février 2024, une (1) seule soumission a été reçue ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *EMC Services Construction*, au montant de 92 554,88 \$ (taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**D'OCTROYER** le contrat pour les travaux de réparation et ajustement de regards en 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *EMC Services Construction*, au montant de 92 554,88 \$ (taxes incluses) ;

Le montant accordé sera limité à 60 000 \$ (taxes nettes) pour respecter le budget alloué pour l'exercice 2024.

**D'AUTORISER** une dépense nette de 60 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-415-00-525 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-078-24</b>	<b>Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux</b>
------------------	---

**ATTENDU** la résolution numéro 02-035-24 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et pose de béton bitumineux en 2024 considérant l'échéance du contrat avec Les Pavages de la Cité B.M Inc. ;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2024, l'administration municipale fait parvenir les documents d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et pose de béton bitumineux en 2024 à trois (3) entrepreneurs ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 7 mars 2024, deux (2) soumissions ont été reçues ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *EMC Services Construction*, au montant de 79 275,27 \$ (taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**D'OCTROYER** le contrat pour le service de fourniture et pose de béton bitumineux en 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *EMC Services Construction*, au montant de 79 275,27 \$ (taxes incluses);

**D'AUTORISER** une dépense nette de 72 388,87 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-529 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-079-24</b>	<b>Octroi de contrat – Fourniture d'une camionnette F-150 XL 2024</b>
------------------	---

5293

- ATTENDU QUE** le service des travaux publics utilise une camionnette équipée d'une plateforme élévatrice pour le transport de matériel lourd dans le cadre de ses activités ;
- ATTENDU QUE** le véhicule utilisé actuellement, un Ford Ranger 2010 (unité 10-1), a atteint sa fin de vie utile et occasionne de nombreux coûts de réparation, de sorte qu'il doit être remplacé ;
- ATTENDU QU'** un montant de 80 000 \$ a été prévu au PTI 2024-2025-2026 pour le remplacement de cette unité ;
- ATTENDU QUE** la résolution numéro 02-036-24 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150 ;
- ATTENDU QU'** un appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) concessionnaires automobiles ;
- ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions, le 7 mars 2024, deux (2) soumissions ont été reçues ;
- ATTENDU QUE** la plus basse soumission reçue a été jugée non conforme ;
- ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Prestige Ford Inc.*, au montant de 61 937,03\$ (taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat à *Prestige Ford Inc.* pour la fourniture d'un véhicule Ford F-150 XL 2024 pour un montant de 61 937,03\$ (taxes incluses) ;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 56 556,76 \$ à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement, au montant de 56 556,76 \$, sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

2025 : 11 312,76 \$  
2026-2029 : 11 311,00 \$ / année

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-080-24</b>	<b>Octroi de contrat – Fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs</b>
------------------	--

- ATTENDU** la résolution numéro 02-034-24 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs ;
- ATTENDU** qu'un appel d'offres a été publié sur SEAO le 15 février 2024 pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour le déneigement des trottoirs ;
- ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 7 mars 2024, une (1) seule soumission a été reçue ;

**ATTENDU QUE** la seule soumission reçue est celle de *Les équipements Plannord Inc.* pour un montant de 253 663,59 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Les équipements Plannord Inc.* pour un montant de 253 663,59 \$ (taxes incluses) ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** un contrat à *Les équipements Plannord Inc.* pour la fourniture d'un tracteur à chenille pour un montant de 253 663,59 \$ (taxes incluses);

**D'AUTORISER** la dépense nette de 231 628,67 \$ à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement, au montant de 231 628,67 \$, sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

2025 : 23 170,67 \$  
2026-2034 : 23 162 \$ / année

Adoptée à l'unanimité.

**04-081-24**

**Rejet de soumission dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de coupe de gazon dans les bretelles d'accès à l'autoroute 40 et des voies de service en 2024**

**ATTENDU QUE** l'administration municipale a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de coupe de gazon dans les bretelles d'accès à l'autoroute 40 et des voies de service le 7 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 26 mars 2024, une (1) seule soumission a été reçue ;

**ATTENDU QUE** le montant prévu au budget pour l'année 2024 est de 25 000 \$ (taxes nettes) ;

**ATTENDU QUE** la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation est celle des *Entreprises Forest Gardens inc.* au montant de 181 293,79\$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** que le prix soumissionné est nettement plus élevé que les crédits disponibles pour la fourniture d'un tel service ;

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de rejeter la soumission reçue et de retourner en appel sur invitation ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**DE REJETER** la soumission des *Entreprises Forest Gardens Inc.* reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation envoyé le 7 mars 2024 et ouverte le 26 mars 2024 fourniture d'un service de coupe de gazon dans les bretelles d'accès à l'autoroute 40 et des voies de service;

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation en avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-082-24</b>	<b>Résiliation de contrat de réaménagement des intersections Pacific/Sainte-Anne et Pacific/Anciens combattants sur les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Senneville</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a procédé, le 16 octobre 2023, à un appel d'offres public (dossier municipal numéro : 0920-413-2359582) pour le réaménagement des intersections Pacific/Sainte-Anne et Pacific/Anciens-combattants, sur les territoires de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Senneville;

**ATTENDU QUE** ce contrat a été octroyé à l'entreprise *Pavages D'amour inc.* par la résolution numéro 12-350-23 du décembre 2023;

**ATTENDU QUE** la Ville peut, selon les termes du contrat, résilier le contrat par sa seule volonté et sans qu'il y ait défaut du cocontractant;

**ATTENDU QU'** une révision des projets retenus au PTI 2024-2025-2026 afin de prioriser certains projets audit PTI ;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis ce projet ne rencontre plus les critères de priorisation appliqués aux projets retenus au PTI 2024-2025-2026 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**DE RÉSILIER** le contrat octroyé à l'entreprise *Pavages D'amour Inc.* à la suite de l'appel d'offres public (dossier municipal numéro : 0920-413-2359582) et de l'adoption de la résolution numéro 12-350-23 du décembre 2023;

**D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise *Pavages D'amour Inc.* d'un montant approximatif de 22 000 \$ à titre de frais déjà encourus et travaux de déjà exécutés, conformément aux dispositions du contrat en cas de résiliation, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-083-24</b>	<b>Autorisation de paiement – Achat et fourniture d'une génératrice mobile pour le centre Harpell</b>
------------------	---

5296

**ATTENDU** la résolution numéro 09-271-23 octroyant le contrat pour l'achat et la fourniture d'une génératrice mobile au centre Harpell aux *entreprises électriques Nadco Inc.* pour un montant de 195 454,04\$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** le devis d'appel d'offres selon lequel les demandes de paiement à être effectués sont en fonction de l'avancement des travaux selon les modalités suivantes :

1. Un premier paiement équivalent à 70 % du montant total lors de la livraison des équipements sur le site;
2. Un deuxième paiement équivalent à 20 % du montant total lors de la mise en service sur le site;
3. Un troisième paiement équivalent à 10 % après l'acceptation finale des travaux par l'ingénieur ;

**ATTENDU** la résolution numéro 12-356-23 autorisant le premier paiement, représentant 70% du montant total du contrat à la suite de la livraison des équipements sur le site en date du 29 novembre 2023;

**ATTENDU** la mise en service de la génératrice mobile sur le site le 1<sup>er</sup> février 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** un deuxième paiement de 39 090,81\$ (taxes incluses), équivalent à 20% du montant total de la soumission, à même le poste budgétaire numéro 22-701-70-524.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-084-24</b>	<b>Autorisation de paiement – Honoraires professionnels de la firme TETRA TECH liés aux travaux de préparation des plans et devis pour la stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente)</b>
------------------	---

**ATTENDU** la résolution numéro 02-051-22 octroyant un contrat à la firme TETRA TECH pour la préparation des plans, devis et la surveillance partielle pour la réfection de la promenade et du mur de soutènement du parc Kelso pour un montant de 97 728,75 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU** la réception d'une facture numéro 60853508 en date du 16 février 2024 au montant de 21 766,07\$ (taxes incluses) et d'une facture numéro 60858118 au montant 9 174,43\$ (taxes incluses), pour la réalisation des services professionnelles dans le cadre de la stabilisation de berges (parc Kelso et promenade adjacente) ;

**ATTENDU** la recommandation du gérant de projet en génie civil de la Ville de procéder au paiement de ces factures ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 60853508 datée du 16 février 2024 au montant de 21 766,07\$ (taxes incluses) et de la facture numéro 60858118 datée du 8 mars 2024 au montant de 9 174,43\$ (taxes incluses) à la firme TETRA TECH, pour un montant total de 30 940,40\$, représentant les honoraires professionnels pour des services professionnels.

**D'AUTORISER** une dépense nette totale de 28 252,71 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-085-24</b>	<b>Autorisation de signature – avenant numéro 1 à l'entente pour l'aménagement de la voie cyclable située sur la rue Grenier (entre la rue Daoust et le chemin l'Anse-à-l'Orme)</b>
------------------	---

**ATTENDU** la résolution numéro 11-265-20 Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à conclure une entente pour l'aménagement d'un axe de transport actif et réactif bidirectionnel sur la rue Grenier (entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme) avec la Ville de Montréal afin que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue agisse à titre de maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage ;

**ATTENDU QUE** l'ouvrage, tel que ce terme est défini au préambule de l'entente initiale, est traversé par un milieu humide et que Montréal requiert qu'une passerelle soit aménagée afin de le traverser ;

**ATTENDU QUE** Montréal souhaite déléguer sa compétence à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'aménagement de la passerelle, le tout conformément aux termes et conditions de l'entente initiale, telle que modifiée par l'avenant #1;

**ATTENDU QUE** Montréal désire qu'il soit procédé à l'aménagement de la Passerelle en 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue prévoit lancer l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement de la Passerelle en mai 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'avenant #1 à l'entente portant sur la délégation de l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité.

## 8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 9. FINANCES

<b>04-086-24</b>	<b>Participation au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) 2024</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale ;

**ATTENDU QUE** le congrès annuel et salon professionnel 2024 de la FCM aura lieu à Calgary du 6 au 9 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** le Congrès annuel de la FCM est une excellente occasion d'obtenir des formations pratiques et des connaissances diverses et d'obtenir de nouveaux outils pour répondre aux besoins de notre collectivité et de mettre en relief notre Ville ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

### ET RÉSOLU,

**D'ENTÉRINER** le paiement de l'inscription de madame le maire Paola Hawa et de monsieur le conseiller Daniel Boyer au Congrès annuel et salon professionnel 2024 de la FCM qui se tiendra à Calgary du 6 au 9 juin 2024 ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives de 3 250 \$ par personne à même les postes budgétaires numéro 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-087-24</b>	<b>Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) 2024</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** les assises annuelles de l'UMQ se tiendront au Palais des congrès de Montréal du 22 au 24 mai 2024 ;

**ATTENDU** l'importance de participer chaque année à des congrès et des séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

### ET RÉSOLU,

5299

**D'ENTÉRINER** le paiement de l'inscription de madame le maire Paola Hawa aux assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal du 22 au 24 mai 2024 ;

**D'AUTORISER** messieurs les conseillers Ryan Young et Jean-Pierre Cardinal à assister aux assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal du 22 au 24 mai 2024 ;

**D'AUTORISER** une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives de 1 345 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, de repas et de transport ;

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-088-24</b>	<b>Approbation du budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2024</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année ;

**ATTENDU QUE** suivant la réception du budget, le conseil municipal doit l'approuver ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'APPROUVER** le budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-089-24</b>	<b>Octroi d'une subvention dans le cadre du fonds « vers un avenir durable »</b>
------------------	--

**ATTENDU** la réception d'une demande de subvention en date du 21 février 2024 du collège John Abbott dans le cadre de leur projet « First People Garden and Microforest », lequel est conçu afin de sensibiliser et éduquer à l'importance des écosystèmes naturels et aux différentes approches pour redéfinir notre lien avec la nature et faire face aux crises du climat et de la biodiversité, accompli en associant les modes de connaissance autochtones et les perspectives scientifiques occidentales ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a étudié la demande de subvention du collège John Abbott dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable » ;

**ATTENDU QUE** selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final ;

**EN CONSÉQUENCE :**

5300

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'OCTROYER** une subvention de 2 000\$ au collègue John Abbott dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable » pour la réalisation de leur projet « First People Garden and Microforest » ;

**D'AUTORISER** la dépense maximale de 2 000\$ à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-090-24</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'APPROUVER** le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 12 mars au 15 avril 2024;
 

<b>689 616,36\$</b>
---------------------
  
- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2024;
 

<b>5 642 336,97\$</b>
-----------------------
  
- Total :
 

<b>6 331 953,33\$</b>
-----------------------
  
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 24 février au 29 mars 2024 ;
 

<b>298 033,54\$</b>
---------------------

Adoptée à l'unanimité.

**10. ADMINISTRATION ET GREFFE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

<b>04-091-24</b>	<b>Nomination d'une coordonnatrice adjointe aux travaux publics</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** la Ville a créé le poste de coordonnatrice adjointe aux travaux publics ;

**ATTENDU QUE** la Ville priorise les promotions à l'interne ;

**ATTENDU QUE** madame Mélanie Dupré, à l'emploi de la Ville depuis 2011, rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de coordonnatrice adjointe aux travaux publics ;

5301

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics et du directeur général de nommer de madame Mélanie Dupré au poste de coordonnatrice adjointe aux travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** la recommandation du coordonnateur aux travaux publics et du directeur général et de nommer madame Mélanie Dupré au poste de coordonnatrice adjointe aux travaux publics à compter du 22 avril 2024, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail du 9 avril 2024 ;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-310-00-140 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-092-24</b>	<b>Indexation économique de 3,25 % de la grille salariale des employés-cadres de la Ville pour l'année 2024</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** chaque année, le conseil évalue l'indexation économique de la grille salariale des employés-cadres ;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis qu'une augmentation de 3,25 % de la grille salariale des employés-cadres est justifiée pour l'année 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'APPROUVER** l'indexation économique de 3,25 % de la grille salariale des employés-cadres de la Ville pour l'année 2024, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

**12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>04-093-24</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 772-4 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction Sud de 14 h à 19 h et abrogeant le règlement numéro 772-2</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 772-4 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation*

5302

sur le boulevard des Anciens-Combattants en direction Sud de 14 h à 19 h  
et abrogeant le règlement numéro 772-2;

- dépose le projet du règlement numéro 772-4.

<b>04-094-24</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 859</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 859*, afin de remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 04-047;
- Dépose le projet du *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 859*.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

<b>04-095-24</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 860</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement de zonage numéro 860*, afin de remplacer le règlement de zonage numéro 533;
- Dépose le projet du *Règlement de zonage numéro 860*.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

<b>04-096-24</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 861</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement de lotissement numéro 861*, afin de remplacer le règlement de lotissement numéro 535;
- Dépose le projet du *Règlement de lotissement numéro 861*.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

<b>04-097-24</b>	<b>Adoption du projet de règlement numéro 859</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a été reconstituée le 1er janvier 2006;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'arrêté en conseil numéro 980-2005 du Gouvernement du Québec, le Plan d'urbanisme adopté par le Conseil de Ville de Montréal sous le numéro 04-047 constitue le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

5303

**ATTENDU QUE** le plan métropolitain d'aménagement et de développement adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2012 et le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en 2015 ;

**ATTENDU QUE** la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c, A-10.1)* à l'égard de ce projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 859, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

**04-098-24 Adoption du projet de règlement numéro 860**

**ATTENDU** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté projet de plan d'urbanisme pour la totalité de son territoire afin d'orienter et de régir son développement et son aménagement dans une perspective de développement durable ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 533 en vigueur a été adopté en 1990 et sa mise à niveau est nécessaire afin d'assurer sa conformité avec le projet de plan d'urbanisme révisé ;

**ATTENDU QUE** pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'urbanisme, il y a lieu d'adopter un règlement de zonage qui régira notamment les usages autorisés sur les terrains, les dimensions et les normes d'implantation des bâtiments ainsi que l'aménagement des terrains ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c, A-10.1)* à l'égard de ce projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 860, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-099-24</b>	<b>Adoption du projet de règlement numéro 861</b>
------------------	---

**ATTENDU** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté projet de plan d'urbanisme pour la totalité de son territoire afin d'orienter et de régir son développement et son aménagement dans une perspective de développement durable ;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement numéro 535 en vigueur présentement a été adopté en 1990 et sa mise à niveau est nécessaire afin d'assurer sa conformité avec le projet de plan d'urbanisme révisé ;

**ATTENDU QUE** pour assurer la mise en œuvre de ce projet de plan d'urbanisme, il y a lieu d'adopter un projet de règlement de lotissement qui définira notamment les normes ainsi que les conditions à respecter lors du découpage et de l'identification des lots ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c, A-10.1)* à l'égard de ce projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 861, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>04-100-24</b>	<b>Adoption du règlement d'emprunt numéro 858 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** le Conseil a établi au PTI 2024-2025-2026 des sommes pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) ;

**ATTENDU QUE** pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, ce dernier sera financé sur la base d'une taxe locale affectée au bassin du secteur industriel ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Me Paola Hawa lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**D'ADOPTER** le règlement numéro 858, dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

**13. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis pour la période du 12 mars au 15 avril 2024 ;
- Liste des commandes au 31 mars 2024 ;
- Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier au 31 décembre 2023, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>04-101-24</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire. Il est 20 h 59.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-281984 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-281972 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 15 avril 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 19 avril 2024.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière